

ATLAS DES ZONES INONDABLES

En l'absence de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et de Plan de Surfaces Submersibles (PSS), la caractérisation et la surveillance des risques naturels d'inondation passent également par des atlas des zones inondables (AZI) élaborés par les Directions Départementales des Territoires. Il s'agit d'outils cartographiques de connaissance et d'information des phénomènes d'inondations susceptibles de se produire par débordement des cours d'eau, hors phénomènes non naturels et pérennes (issus de la présence d'ouvrage par exemple), et dédiés aux services de l'Etat, aux collectivités et aux citoyens pour leur permettre, par exemple, d'orienter les réflexions relatives au développement et à l'aménagement du territoire (*Code de l'Environnement, article L. 125-2*).

Contrairement aux PPRI, les AZI n'ont pas de valeur réglementaire ; ils contribuent juste à une prise en compte des risques d'inondations. Les zones inondables ne peuvent en effet être ignorées, notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités locales et de leur application et dans la réglementation de l'usage des sols au titre de l'article R. 111-2 du Code de l'Urbanisme qui stipule que *"le permis de construire peut-être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation ou leurs dimensions, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique"*.

Trois approches sont utilisées pour la réalisation de ces atlas :

- une approche historique qui consiste à cartographier les zones inondables à partir d'une ou plusieurs crues réellement constatées ;
- une approche hydrogéomorphologique qui permet d'identifier les différentes unités de la plaine alluviale (lit mineur, moyen et majeur, siège des crues...) grâce à l'analyse des traces morphologiques et sédimentologiques ;
- une approche hydraulique qui consiste à réaliser un modèle hydraulique en fonction de débits prédéterminés.

L'ensemble des départements francs-comtois possède un atlas des zones inondables. Chacun de ces atlas a vocation à être enrichi à mesure de l'évolution des connaissances c'est pourquoi l'atlas des zones inondables de Franche-Comté n'est pas exhaustif et fait l'objet d'une mise à jour chaque année.

L'actualisation de ces atlas est accessible sur le site « [Cartorisque](#) » et sera, en 2015, consultable sur le site « [Géorisque](#) »

Pour plus de renseignements, contacter la DREAL de Franche-Comté (voir fiche Contacts)

